



37, rue Delage, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3P2
Tél. : 418 862-5243
Courriel : info@monreseaurl.com

Rivière-du-Loup, le 23 juillet 2026

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Mémoire de la Chambre de commerce de la MRC de
Rivière-du-Loup (CCMRCRDL) – Projet du parc éolien PPWA2 inc.**

Monsieur le Président,

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup souhaite, par le présent mémoire, faire part à la commission de sa position et de son opinion concernant le projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2 inc.), actuellement à l'étude dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup a pour mission d'orienter, de rassembler et de représenter ses membres afin de participer au développement responsable et durable du milieu socio-économique régional. À ce titre, elle s'intéresse aux projets structurants susceptibles de favoriser la croissance économique, l'attractivité du territoire et la création de richesse collective.

Position générale

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup considère que le projet PPWA2 inc. constitue une opportunité importante de développement économique pour la région. Les informations présentées à ce jour démontrent des retombées significatives, à la fois durant la phase de construction et pendant la période d'exploitation du parc.

Notre appui repose sur les bénéfices anticipés pour l'économie régionale, sur l'adhésion du milieu municipal concerné et sur la cohérence du projet avec les objectifs de développement durable et de transition énergétique du Québec.

Les retombées économiques du projet

Le projet PPWA2 inc. représente un investissement total estimé à 1 milliard de dollars. La mise en service des installations, prévue en décembre 2029, comprendra 55 éoliennes permettant d'alimenter environ 40 000 foyers québécois.

Les retombées économiques directes seront particulièrement importantes durant la phase de réalisation. Selon les informations disponibles, près de 300 emplois seront créés pendant la période de construction. Ces emplois bénéficieront directement à divers secteurs d'activité de la région, notamment : l'hébergement, la restauration, les stations-service, les commerces de proximité, les fournisseurs industriels, les entreprises de transport, les fournisseurs de pièces et d'équipements de machinerie, etc.

À cela s'ajoutent des emplois permanents qui seront maintenus après la mise en service du parc, soit entre 5 et 8 emplois spécialisés annuellement, contribuant ainsi à la vitalité économique du territoire à long terme.

Des bénéfices durables pour les communautés

Au-delà des emplois et des dépenses directes, le projet générera des redevances économiques qui seront administrées et redistribuées au bénéfice des communautés concernées.

Ces revenus constituent un levier important pour soutenir le développement municipal, financer des projets collectifs et améliorer les services offerts aux citoyens. La CCMRCRDL considère que ces retombées financières participent directement à la création de richesse régionale et renforcent la capacité des collectivités locales à planifier leur avenir et à y investir.

Une contribution à l'attractivité et à la compétitivité du territoire

Le projet PPWA2 inc. renforcera le positionnement de la région en matière d'énergies renouvelables et de développement durable. À moyen terme, de nouvelles opportunités structurantes et porteuses émergeront autour de cette filière, notamment :

- le développement de compétences spécialisées;
- la mise en place de formations académiques en entretien d'éoliennes;
- l'attraction de travailleurs qualifiés;
- la création d'emplois permanents liés à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures.

Ces effets contribueront à accroître la compétitivité du territoire et à soutenir la diversification de l'économie régionale.

Une contribution à la transition énergétique et à la protection de l'environnement

Le Québec s'est engagé dans une transition énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le recours à des sources d'énergie renouvelables. Dans ce contexte, le développement éolien diversifie notre approvisionnement tout en limitant notre empreinte carbone. De plus, les initiatives menées au fil des ans par l'Alliance de l'Énergie de l'Est se sont révélées probantes et positives, hissant notre région au rang de chef de file du développement éolien au Québec.

La CCMRCRDL estime que le projet PPWA2 inc. s'inscrit parfaitement dans cette vision d'avenir. Cette production d'énergie renouvelable répondra aux besoins croissants en électricité du Québec tout en soutenant l'électrification des transports, des bâtiments et de plusieurs secteurs industriels.

Tout en reconnaissant l'importance des enjeux liés à la protection de la faune, des habitats naturels et des paysages, la CCMRCRDL est d'avis que ceux-ci doivent être encadrés par des mesures d'atténuation rigoureuses, un suivi environnemental adéquat et un dialogue continu avec les parties prenantes. Nous croyons qu'il est possible de concilier développement économique, sécurité énergétique et protection de l'environnement lorsque les projets sont réalisés selon les meilleures pratiques.

Cohérence avec la mission de la Chambre de commerce

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup a pour mandat de promouvoir un développement économique responsable, durable et bénéfique pour l'ensemble de la communauté. Le projet PPWA2 inc. répond à cette mission puisqu'il :

- génère des investissements majeurs sur le territoire;
- stimule l'activité économique régionale;
- favorise la création d'emplois;
- contribue à la transition énergétique du Québec;
- engendre des retombées financières pour les collectivités locales;
- soutient le développement de nouvelles expertises régionales;
- promeut une approche et une position concertée du milieu favorisant l'acceptabilité sociale des collectivités.

La CCMRCRDL considère que les bénéfices économiques et structurants du projet sont majeurs, d'autant plus que la démarche s'inscrit dans un processus d'analyse environnementale rigoureux et de consultation publique.

Conclusion

Considérant les investissements annoncés, les emplois créés, les retombées économiques directes et indirectes, les redevances destinées aux communautés, les perspectives de développement à long terme ainsi que la contribution du projet à la transition énergétique du Québec, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup accueille favorablement le projet PPWA2 inc.

La CCMRCRDL demeure d'avis que le succès du projet repose sur le maintien d'un équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale. Dans cette perspective, nous appuyons la poursuite d'une démarche rigoureuse de suivi environnemental et de collaboration avec les communautés afin que les bénéfices du projet puissent être pleinement réalisés de manière durable et responsable.

Nous considérons que ce projet constitue une initiative structurante pour le territoire et qu'il est conforme aux principes de développement économique responsable que nous promouvons.

Sans prétendre influencer la décision finale qui sera rendue à l'issue du processus d'évaluation, nous tenons à souligner que ce projet présente des avantages économiques significatifs pour notre territoire, nos membres et l'ensemble de notre milieu des affaires. Nous invitons donc le BAPE à prendre en considération l'ensemble de ces retombées dans son analyse du projet PPWA2 inc.

En vous remerciant de l'attention et de l'accueil que vous porterez à notre mémoire dans le cadre de cette consultation, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.



Sophie Clavelier
Présidente du conseil d'administration



Claudette Migneault
Présidente-directrice générale

c.c. : Membres du conseil d'administration de la CCMRCRDL
Madame Véronique Proulx, présidente-directrice générale FCCQ